

Image not found or type unknown



Contrat de location d'un appartement

Par **fenda67_old**, le **23/06/2007 à 21:07**

je loue un appartement depuis juillet 2003 sur mon bail il est écrit que j ai 4 chambres et en realite j en que 3 c est pas moi qui a fais l état des lieux car j habiter dans le nord et c est ma belle mere qui a trouver cette appartement dans le bas rhin sur mon bail il est écrit 1 salle a manger 1 cuisine 1 salle de bain et 4 chambres le probleme c est que je viens de m en apercevoir car j ai relus mon bail car il ne veut pas me le renouveler et il ma prévenu que le 4 juin 2007 et le bail fini le 1 juillet 2007 j aimerais savoir ce que je peux faire car j ai payer un loyer d un F5 alors qu en realite je n es qu un F4

Par **Jurigaby**, le **24/06/2007 à 21:17**

Bonjour.
Les dispositions relatives à la fixation des loyers sont destinées à permettre au locataire d'exiger une diminution du loyer lorsque le locataire estime que celui ci est sous évalué.
Or, vous avez toujours payé votre loyer et j'imagine que si votre loyer est très excéssif pour un simple F4 alors vous seriez parti.
En conséquence, je ne vois pas vraiment comment vous pourriez obtenir quelque chose.